

focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations
www.focusinfos.net

**PRIX
500
F CFA**



N°166 | du 05 au 19 Octobre 2016



moovinternet

Le haut débit, ça change le monde !



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

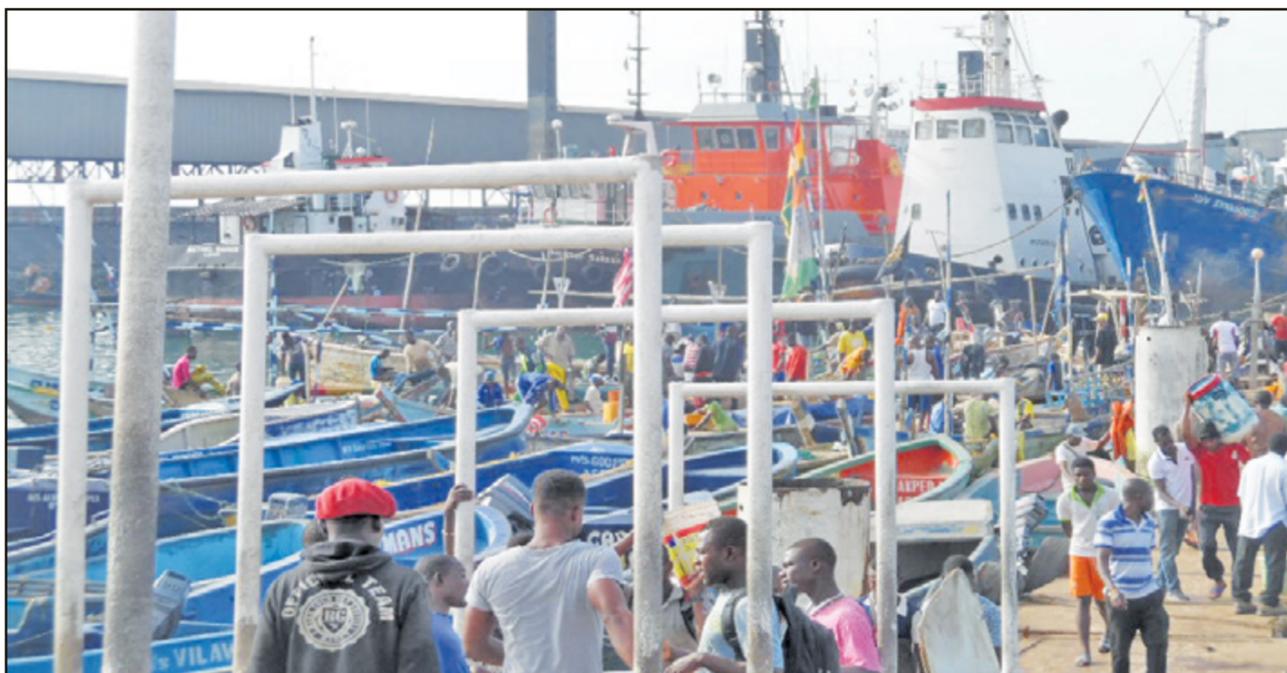
[moovtogoofficiel](#)

[epignationtogoofficiel](#)

DOSSIER

P.8,9-11

LA PECHE ILLICITE FAIT PERDRE 1,3 MILLIARD DE DOLLARS PAR AN ET 300.000 EMPLOIS A L'AFRIQUE DE L'OUEST.



AU TOGO, LE SECTEUR RESTE ARTISANAL ET NE COUVRE QUE 36% DES BESOINS

Politique P.2

**TOUT COMPRENDRE
DE L'AFFAIRE
CAURIS/AXXEND
C/ ALBERTO OLYMPIO**

**INDICE MO IBRAHIM: P.4
LE TOGO PARMIS LES
MEILLEURS ELEVES
DE LA BONNE
GOUVERNANCE**

Invité Spécial P.5

**MONSIEUR KANKA-MALIK
NATCHABA, DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE LA SALT.**



**« LES COMPAGNIES
UTILISANT NOTRE
AÉROPORT ONT TOUTES
AUGMENTÉ LEUR
DESSERTE ; UN SIGNE
DE CONFIANCE »**

Eco/Social P.13

**LE TOGO BIEN NOTÉ EN
MATIÈRE D'INCLUSION
FINANCIÈRE.**

VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE BOUTIQUE

 **YAMAHA**

SISE À HANOUPÉ PRÈS DU COMMISSARIAT CENTRAL TÉL.: 93 27 95 30

**520 000 F
TTC***



Editorial

Infos N°166 | du 05 au 19 Octobre 2016

⌘ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

DELINQUANTS DE TOUT LE PAYS, CREEZ VOS PARTIS !

C'est connu. En Afrique et plus particulièrement au Togo, tout justiciable poursuivi ou condamné, l'est nécessairement pour des motifs politiques, pour peu qu'il ait à un moment donné pris des positions supposées ou avérées, préjudiciables aux intérêts du pouvoir en place. Dans ce contexte, la sérénité a déserté les bureaux des juges, tandis que les studios des radios comme les plateaux de télévision se sont substitués aux prétoires. Offrant allègrement leurs cadres à des commentateurs des jugements ou arrêts, dont la caractéristique principale est paradoxalement de ne pas connaître la nuance entre les deux.

Le dernier cas en date est celui de monsieur Alberto OLYMPIO. Condamné à cinq (5) ans de prison ferme suite à une plainte de son partenaire qui a perdu plusieurs milliards investis dans l'entreprise, et à une forte amende pour avoir siphonné les comptes de la société dont il était le Président Directeur Général (PDG), et commis du faux et usage de faux pour masquer son délit. Pour fuir sa responsabilité, l'ancien de Microsoft allègue des motivations politiques à sa condamnation, alors même que sa formation créée il y a deux (2) ans, jouit d'une audience incertaine.

En effet, arrivé sur la scène publique en 2014, le Parti des Togolais (PT) n'a encore participé à aucune élection pour prétendre représenter une menace électorale ; son président ayant préféré jeter l'éponge à quelques semaines du dernier scrutin. Dans ces conditions, aucune donnée objective ne permet à ce jour, d'établir son poids sur l'échiquier. Au surplus, la quasi-totalité des leaders politiques du pays, des plus virulents voire orduriers aux plus conciliants, y compris ceux ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au sein de l'opposition lors des dernières présidentielles et législatives, circulent librement sans être inquiétés.

Certes, nul ne peut nier que dans notre pays l'instrumentalisation de la justice sert parfois des fins politiques. Et que malheureusement, malgré les efforts de modernisation et d'assainissement, des « magiciens du droit » continuent de prendre des libertés avec les textes et les procédures, au gré évidemment d'intérêts pécuniaires, sous la pression de politiques et de lobbies économiques ou familiaux. Ceci ne devrait faire passer pour autant par pertes et profits, les turpitudes d'un certain nombre de concitoyens, qui sont de véritables prédateurs ou des délinquants avérés. Il est insupportable cette tendance qui s'installe durablement, consistant à se réfugier derrière ses prétendues activités politiques pour masquer des comportements délictueux, voire criminels.

Il est vrai qu'une partie de notre opinion, au nom de la soif de changement et d'alternance, est réceptive à toute sorte de discours, mêmes les plus abracadabrantesques ; se donnant ainsi aisément et sans esprit critique, à beaucoup d'aventuriers. De fait, pas étonnant que les seuls arguments de défense de ces présumés ou jugés délinquants, soient souvent une chasse à opposants ; statut dont parfois certains parmi eux peuvent difficilement se prévaloir. C'est sur cette vague que récemment, un individu cité dans une affaire d'escroquerie et de double vente de terrain, qui peut très difficilement remplir une cabine téléphonique pour un meeting, expliquait le plus sérieusement du monde que la poursuite dont il faisait l'objet était consécutive à ses engagements politiques et à des secrets d'état qu'il détiendrait. Sans bien sûr les dévoiler.

De Dakar à Washington, de Bombay à Caracas, de Paris à Beyrouth, dans tous les pays du monde, on rencontre dans la classe politique, à l'image de ce que sont ces sociétés, des véreux, des escrocs, des fraudeurs, des pédophiles, des faussaires etc.... Il n'y a qu'au Togo qu'on peut faire croire avec succès, que seuls les vertueux feraient la politique. Une conviction défiant toutes les lois de la probabilité.

TOUT COMPRENDRE DE L'AFFAIRE CAURIS/AXXEND C/ ALBERTO OLYMPIO

⌘ Ayi d'ALMEIDA

La décision du tribunal est tombée le 21 septembre. Alberto Olympio doit rembourser à ses ex-associés les sommes investies dans sa société et surtout passer cinq ans derrière les barreaux.

60 mois de prison, remboursement des 5,9 milliards détournés, plus 1,3 milliards de dommages et intérêts... Il faut dire que la justice togolaise est restée insensible à la campagne médiatique orchestrée par le camp d'Alberto Olympio. « Cette affaire est d'une simplicité déroutante. Les preuves présentées par les plaignants ne souffrent d'aucune faiblesse », indique-t-on du côté des magistrats. Pour comprendre la sévérité du jugement rendu par les juges, il faut remonter aux sources du différend entre les parties.

Les acteurs

Créé en novembre 2009, le Groupe Axxend est une société dédiée à l'ingénierie informatique et aux télécommunications. Fondé par Alberto Olympio (avec des partenaires), il est présent dans huit pays avec des clients dans plus de quinze pays en Afrique et employant plus de cent cinquante personnes. Des effectifs aujourd'hui en dégraissage pour assurer la survie d'une entreprise en proie à d'énormes difficultés après la gestion calamiteuse de ses anciens dirigeants.

Cauris Management est la première structure de gestion de fonds de capital-investissement à vocation sous-régionale créée en Afrique de l'Ouest Francophone. Opérationnelle depuis 1996, Cauris Management investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance et de rentabilité. Et en 2013 le groupe Axxend affiche des potentialités –selon les documents fournis par ses dirigeants- et ambitionne de se lancer à la conquête de nouveaux marchés.

Le premier contact entre les deux entités s'opère sur un vol Abidjan-Lomé entre Nathanaël Olympio (frère et accessoirement directeur de cabinet d'Alberto Olympio) et Noël Eklo, PDG de Cauris Management. Très vite ce dernier va rencontrer Alberto Olympio. Comme tout investisseur, il souhaite investir dans une entreprise dont les dirigeants ont su présenter les potentialités. Les choses vont aller très vite et aboutir à l'injection de 9 millions d'euros dans Axxend, 5 millions en participation à l'actionnariat et 4 millions en capital.

Les dégâts

En réalité, les problèmes ne commencent pas lorsque Alberto Olympio se lance à l'été 2014 en politique. « Les sous ont commencé à disparaître avant même qu'on ne demande à Alberto Olympio de quitter progressivement la direction de l'entreprise pour se consacrer à la direction de son parti politique », indique-t-on du côté des investisseurs. Les nouveaux dirigeants d'Axxend verront bien plus tard une série

de virements suspects vers des entités qui appartiendraient à des proches d'Alberto Olympio. Lorsque les investisseurs réclament en 2014 des preuves de présence d'une partie de l'argent - 1 milliard 75 millions de francs CFA dont Alberto Olympio a indiqué la disponibilité sur un compte domicilié à la BGF I Côte d'Ivoire - de faux relevés bancaires seront fournis par l'informaticien.



Alberto Olympio, président du Parti des Togolais

de virements suspects vers des entités qui appartiendraient à des proches d'Alberto Olympio. Lorsque les investisseurs réclament en 2014 des preuves de présence d'une partie de l'argent - 1 milliard 75 millions de francs CFA dont Alberto Olympio a indiqué la disponibilité sur un compte domicilié à la BGF I Côte d'Ivoire - de faux relevés bancaires seront fournis par l'informaticien.

Le compte en réalité ne disposait que de que 3 millions de francs CFA avec de nombreux traites en attente. « C'est proprement du grand banditisme que d'établir des faux relevés de comptes pour tromper la vigilance de partenaires », indique-t-on dans l'accusation. La justice togolaise a donc constaté le faux en écriture bancaire – les documents ont été versés au dossier, ce qui vaut notamment à Alberto Olympio la condamnation à de la prison ferme, reconnu coupable « des délits d'abus de confiance, de fraude dans l'usage du crédit de faux et usage de faux ».

Il faut souligner qu'à plusieurs reprises début 2015, l'intéressé a promis alors même qu'il n'était plus le dirigeant de Axxend, de commencer le remboursement des sommes dues à l'investisseur. « M. Olympio a d'ailleurs promis vendre un bien immobilier en France évalué selon lui à 800 000 euros pour payer une partie des sommes dues », explique-t-on du côté de Cauris. Même devant le juge, Alberto Olympio a demandé un moratoire censé lui permettre d'aller rencontrer des investisseurs en Israël notamment pour reprendre les titres de Cauris au sein de la société. Or lorsque le bon de sortie lui a été délivré, il n'a plus remis les pieds au Togo.

Mandat d'arrêt

Outre la condamnation au paiement des « sommes détournées » et les dommages inté-

essentielles du procès, mais représenté par son conseil, Me Célestin Agbodan. « Avec la condamnation, le mandat d'arrêt qui existait depuis plusieurs mois se renforce », explique un juriste.

De fait, Alberto Olympio risque l'extradition partout où il passera désormais. A Dakar où il serait principalement basé, des sources évoquent une possible extradition vers le Togo. Cela dépendra surtout des conventions judiciaires entre le Sénégal et le Togo, explique le juriste cité plus haut. L'appel formé contre le jugement du tribunal n'a pas d'effet suspensif sur les peines prononcées contre le patron du Parti des Togolais.

« Monsieur Olympio, tient à rappeler qu'il ne reconnaît aucun des faits pour lesquels la justice togolaise le condamne, à l'issue d'une procédure dont la légalité et l'équité sont clairement mises en cause. Depuis son point de départ jusqu'à cette première conclusion, cette procédure est en total déphasage, non seulement avec le droit, mais surtout avec la logique et le bon sens. Aucune des parties engagées dans cette procédure n'est dupe, les Togolais encore moins », indique un communiqué dont s'est fendu sa formation politique.

Pour le reste, Cauris Management espère un remboursement rapide des fonds investis dans Axxend.

Une société aujourd'hui à l'agonie, qui procède à des licenciements et à des fermetures de bureaux un peu partout. « Il est difficile voire impossible de retrouver les traces des sommes investies dans notre société il y a quelques années par Cauris Management », soutient la nouvelle direction qui se demande ce qui a bien pu être réalisé avec les 5,9 milliards de francs CFA. Axxend espère retrouver les 5 millions d'euros d'actions pour repartir sur de nouvelles bases.



*Dans la limite du stock disponible. Photo non contractuelle. Rendez-vous en agence.

moovinternet

Changez pour le meilleur du haut débit !

Box Wifi*
+ 5 GO offerts
Jusqu'à 32 utilisateurs
simultanés

Downlink : jusqu'à 21 Mbps
Uplink : jusqu'à 5,76 Mbps



**TARIF PROMO
80 000 FCFA**

TAPEZ *400#

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

COOPERATION : LE MODELE RWANDAIS ET LA BONNE GOUVERNANCE.

✪ Ayi d'ALMEIDA

En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue à New-York (Etats-Unis), le Président de la République Faure GNASSINGBE a longuement échangé le 22 septembre dernier avec son homologue rwandais Paul KAGAME. Au menu des discussions, la réplique au Togo du modèle du pays des milles collines et son succès économique. Sans véritables ressources, cet état pourtant sorti d'un génocide, est parvenu à bâtir une économie solide. Pour s'en inspirer, le Togo devra avant tout adopter les bonnes pratiques rwandaises en matière de bonne gouvernance et d'efficacité de l'administration.

S'il y a un mot qui revient souvent pour caractériser le Rwanda, c'est bien celui de la bonne gouvernance. La gestion rigoureuse de ce pays offre un modèle dont quasiment pas d'états africains peuvent se prévaloir. Ainsi, un haut fonctionnaire de l'Union Africaine (UA) qui revendique une vingtaine

renforcés par des médecins locaux), l'accueil chaleureux des hôtes ainsi que du personnel des lieux d'hébergement, etc. illustrent-ils parfaitement ce succès relatif », témoigne-t-il.

Et d'ajouter : « la cerise sur le gâteau est l'aspect sécuritaire, qui de par

(absence totale de nids de poule), le respect de tous les aspects de l'économie durable, la faiblesse de l'émission de gaz à effets de serre par les moyens du transport urbain.

Il en tire la conclusion que « le Rwanda constitue un nid de bonne gouvernance qui peut inspirer la



De gauche à droite les présidents Paul Kagame (Rwanda) et Faure Gnassingbe (Togo)

de ces rencontres hors siège depuis sa création, qualifie par exemple le 27^e sommet des Chefs d'Etat de l'organisation panafricaine tenu en juillet dernier à Kigali, de « réussi des points de vue de l'organisation, de l'accueil, du transport et de l'hébergement. » « Les désagréments habituellement exprimés par le personnel et d'autres délégués ont disparu des causeries. Aussi la déserte des hôtels en moyens de transports, la gastronomie au centre de conférence, la disponibilité du personnel faisant office d'assistance technique, les services sanitaires (qui ont été

son redéploiement exemplaire, sa rigueur, et sa sérénité, a rencontré l'adhésion complète de tous les agents de sécurité de toutes les délégations ».

Par ailleurs, en dehors de l'organisation du sommet et de tout son corollaire, il déclare avoir observé d'autres domaines constitutifs de la bonne gouvernance. Au nombre de ceux-ci, l'évolution d'une économie tirée par l'initiative privée, un aménagement urbain centré sur la propreté, la disposition d'espaces verts, la qualité des réseaux routiers

plupart des pays africains ».

7^e PAYS LE MIEUX GERE AU MONDE :

De fait, le pays de Paul KAGAME a été classé l'année dernière comme le 7^e le mieux géré au monde. En effet, selon l'édition 2014-2015 du rapport mondial sur la compétitivité, le gouvernement rwandais se classe au 7^e rang en ce qui concerne l'efficacité dans la gestion publique.

Ce pays se retrouve ainsi devant des nations comme la Suisse (9^e)

Suite à la page 14

INDICE MO IBRAHIM: LE TOGO PARMIS LES MEILLEURS ELEVES DE LA BONNE GOUVERNANCE

✪ Ayi d'ALMEIDA

Le dernier rapport de la fondation Mo Ibrahim a été publié ce 03 octobre. Il révèle que le continent a enregistré des progrès notables en matière de gouvernance globale, tout en dressant un sombre tableau sur le plan de la sécurité et de la justice. Le Togo fait partie des meilleurs élèves.

Selon le dixième rapport de la fondation du milliardaire soudanais, le niveau de bonne gouvernance du continent africain s'est élevé. Au

a globalement régressé dans ces domaines et deux tiers des Africains vivent de nos jours dans un pays où la sécurité des citoyens et leur



Mo Ibrahim

cours de la dernière décennie, l'indice de gouvernance globale Mo Ibrahim a été tiré vers le haut, notamment, grâce aux progressions en matière de développement humain, de droits de l'homme et de climat des affaires. 37 pays, regroupant 70% de la population, ont progressé, notamment la Côte d'Ivoire, le Togo et le Zimbabwe, les trois meilleurs élèves de la décennie, même s'ils sont encore loin des standards affichés par Maurice, le Botswana ou le Cap-Vert. Progrès encore plus notable : 78% des citoyens africains vivent désormais dans un pays ayant fait des progrès en matière de droits de l'homme et de démocratie.

Toutefois, ces bonnes notes sont à nuancer. En termes de sécurité et de justice, le constat est beaucoup plus sombre. En dix ans, le continent

rapport à la loi se sont détériorés. La dégringolade est notamment impressionnante en Libye, en Centrafrique et au Burundi alors que la Côte d'Ivoire, le Liberia ou la Sierra Leone connaissent de bons résultats. La lutte contre la corruption semble également avoir trouvé ses limites. Dans ce secteur, 33 pays reculent et 24 d'entre eux enregistrent leur pire score depuis dix ans.

Pour rappel, l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique évalue, à partir de 95 indicateurs issus de 34 sources indépendantes, l'évolution de la gouvernance dans les 54 pays du continent entre 2006-2015. Pour la première fois, l'indice inclut les résultats d'enquêtes d'opinion Afrobaromètre. Tous les scores de l'indice Mo Ibrahim sont sur 100. 100 étant la meilleure note.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Francis Komi AYIDA

Franck EKON

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires



A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

MONSIEUR KANKA-MALIK NATCHABA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE LOMÉ TOKOIN (SALT).

✎ Jean-Paul AGBOH

« LES COMPAGNIES UTILISANT L'AÉROPORT GNASSINGBÉ EYADÉMA SONT SATISFAITES ET ONT QUASIMENT TOUTES AUGMENTÉ LEUR DESSERTE ; UN SIGNE DE CONFIANCE »

Depuis la mi-mai, il est le nouveau Directeur général de la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT). Précédemment conseiller du Président de la République en charge des questions juridiques et des politiques publiques, Kanka-Malik NATCHABA a pris les commandes d'une société qui a changé de dimension avec l'inauguration d'un nouveau terminal en avril. Près de six (6) mois après sa prise de fonction, et au moment où le Togo va accueillir plus de trois mille (3000) délégués qui transiteront par l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma à l'occasion du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité maritime et le développement, il a choisi FOCUS INFOS pour sa première sortie médiatique. Lecture !

FOCUS INFOS : Dans moins de deux semaines, le Togo accueillera une grande rencontre continentale, consacrée à la sécurité et à la sûreté maritime, ainsi qu'au développement en Afrique. L'aéroport international Gnassingbé Eyadéma est-il prêt pour cet événement ?

Malik NATCHABA : Je vous remercie de cette opportunité que vous m'offrez de parler du système aéroportuaire Togolais. Je voudrais avant toutes choses remercier à nouveau les plus hautes autorités du pays pour m'avoir accordé leur confiance à ce poste. C'est un grand honneur. Ensuite, féliciter les agents de la SALT pour leur dévouement constant. Enfin, saluer l'ensemble des partenaires de la plateforme aéroportuaire de Lomé avec qui nous partageons l'objectif de faire de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE), une plateforme de référence en Afrique et dans le monde.

D'importants travaux ont été effectués afin de doter le Togo d'une infrastructure ultramoderne imaginée, construite et supervisée par les autorités dans l'esprit de donner au pays une porte d'entrée unique offrant les meilleurs services à ceux qui l'utilisent. Toutes les installations de pointe de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma sont opérationnelles et tous les services ont été mobilisés jusque-là pour offrir à nos clients, les voyageurs aussi bien Togolais qu'étrangers, une expérience de voyage unique. La grande capacité des espaces, les installations de pointe, le personnel attentif aux attentes des voyageurs et à leur sécurité, pour ne citer que ces aspects contribueront au bon accueil des participants au Sommet de Lomé.

F.I : Y a-t-il des dispositions particulières prises pour la fluidité du trafic pendant cette période et pour un accueil réussi de nos hôtes ?

M.N : Il s'agit d'une occasion particulière et d'un événement majeur. Il faut cependant rappeler

que le cadre dans lequel nous évoluons est régi par les règles relatives à la sûreté aéroportuaire et à la sécurité des lieux. Ceci pour dire que notre préoccupation numéro un reste la sécurité des voyageurs.

Dans ce cadre, nous avons avec les partenaires de la plateforme, les services de l'Autorité de sûreté de

dans la presse remettait en cause la qualité de l'infrastructure de la nouvelle aérogare, avec des allégations d'inondation au lendemain d'une nuit pluvieuse. Qu'en est-il ?

M.N : Le Ministre des Infrastructures et des Transports et le Directeur général (DG) de l'ANAC, se sont exprimés sur ce sujet en confirmant



l'AIGE, ceux de l'immigration et de l'Office Togolais des Recettes (OTR), du ministère de la santé ainsi que du protocole, mis en place une prise en charge particulière pour les participants et les membres des différentes délégations. Chacun jouera sa partition pour que, comme pour nos clients habituels, le passage à l'AIGE soit une expérience agréable pour nos hôtes.

Comme je l'ai mentionné précédemment, l'aéroport de Lomé veut se démarquer par la qualité de son accueil et des services offerts, aspects que nous évaluons fréquemment auprès de nos clients. Nous prenons en compte leurs observations afin d'améliorer constamment la fourniture de services dans le respect des standards aéroportuaires.

F.I : Il y a peu, une polémique lancée

que ces allégations étaient fausses. La qualité de cette infrastructure est reconnue sur le plan international. L'ensemble des dispositions pour s'en assurer ont été prises en confiant la construction à une entreprise reconnue et le contrôle à un bureau internationalement établi : la SOCOTEC. Des équipes de maintenance sont mobilisées en permanence pour le suivi constant de l'utilisation des équipements et faire des vérifications.

De plus les compagnies qui utilisent la plateforme ont quasiment toutes augmenté leurs dessertes depuis l'ouverture de cette nouvelle aérogare. C'est un signe de confiance et une preuve de leur satisfaction dont nous pouvons être fiers.

F.I : Quelles sont les différentes capacités de la nouvelle aérogare ?

M.N : La nouvelle aérogare a une

superficie de 21 000 m², une emprise au sol de 10 000 m² et se déploie sur trois niveaux : un rez-de-chaussée (RDC), une mezzanine et un étage. Celui-ci qui accueille actuellement la zone départ avec trois bras télescopiques opérationnels, fait une superficie de plus de 9000 m².

En matière d'équipement de sûreté, l'aérogare a été équipée de matériels de dernière génération qui permettent d'effectuer un contrôle efficace de passagers et des bagages. Il faut souligner que l'AIGE, sous la supervision et le contrôle de l'ANAC, Agence Nationale d'Aviation Civile, est certifiée en matière de sécurité

F.I : Des travaux sont en cours pour son extension. Que vise celle-ci et quel est le délai projeté pour sa réception ?

M.N : En effet, des travaux d'extension sont en cours. Deux ailes seront ajoutées au bâtiment actuel. Le premier avantage est de renforcer la fluidité et de compléter la gamme de services. L'impact le plus visible de ces travaux sera l'ajout de deux bras télescopiques portant ainsi le nombre à 5 et permettant à l'AIGE d'accueillir des avions de tailles plus importantes comme l'A380. Ils devraient être achevés d'ici la fin du 1er semestre 2017.

F.I : D'autres projets sont-ils en cours ?

M.N : Nous avons pour responsabilité de développer l'ensemble de l'emprise aéroportuaire. A ce titre, nous avons effectivement des projets de développement immobilier autour de l'AIGE. Ceci naturellement en suivant les orientations et instructions des autorités nationales. Par exemple des réflexions sont en cours pour un projet de construction de l'hôtel de l'aéroport.

Dans une perspective plus nationale, les travaux de modernisation de l'aéroport de Niamtougou permettront de renforcer les capacités de notre pays en la matière. Ce choix fait par les plus hautes autorités est un choix stratégique pour le développement économique du Togo.

F.I : Un mot de fin ?

M.N : Je voudrais d'abord exprimer toute ma gratitude au Chef de l'Etat qui porte une attention constante et particulière au secteur aéroportuaire togolais. Sans ce leadership, nous n'aurions pas ce joyau qui fait la fierté de tout notre pays.

J'invite ensuite l'ensemble de nos compatriotes à s'approprier ce lieu et à en faire une promotion active partout où ils se trouvent. Nous devons tous œuvrer pour que le hub de Lomé, renforce sa position en faisant venir de nouvelles compagnies tout en renforçant les partenariats existants.

Enfin, rendre grâce à Dieu pour tous les bienfaits pour nous tous, membres de la communauté aéroportuaire et pour le Togo. A tous nos hôtes, je dis bienvenue au Togo !

SELON AFRICA'S PULSE, APRES AVOIR RALENTI A 3% EN 2015, LE TAUX DE CROISSANCE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE DEVRAIT CONTINUER A BAISSER A 1,6% EN 2016.

✎ Ibrahim SEYDOU

Après avoir ralenti à 3 % en 2015, le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne devrait continuer de baisser à 1,6 % en 2016, son niveau le plus bas depuis vingt ans. Les difficultés économiques rencontrées par les principales économies de la région (le Nigéria et l'Afrique du Sud en particulier), qui subissent toujours les contre-coups de la chute des cours des matières premières, expliquent ce ralentissement. Ces pays doivent de surcroît s'adapter à des conditions de financement moins favorables et faire face aux incertitudes pesant sur leurs politiques économiques. Cependant, un quart des pays du continent sont parvenus à maintenir une bonne dynamique de croissance. Telles sont les conclusions de la dernière édition d'Africa's Pulse, publication semestrielle du Groupe de la Banque mondiale qui analyse les perspectives économiques du continent.

Selon le rapport de la Banque mondiale, après avoir chuté à 3 % en 2015, la croissance économique en Afrique subsaharienne devrait atteindre 1,6 % en 2016, son taux le plus bas depuis plus de vingt ans. Les bas prix des matières premières et le resserrement des conditions financières, exacerbé par des difficultés à l'échelle nationale découlant de l'incertitude politique, des sécheresses et des tensions politiques et sécuritaires, ont continué de peser sur l'activité dans l'ensemble de la région. Le ralentissement général de la croissance de l'Afrique subsaha-

rienne reflète la détérioration économique des plus grandes économies de la région. Les exportateurs de pétrole affichent une performance économique particulièrement faible. Parallèlement, dans environ un quart des pays, la croissance économique montre des signes de résilience.

En effet, le schéma de la croissance est loin d'être homogène entre les pays, suggérant que l'Afrique subsaharienne croît à des rythmes différents. De nombreux pays enregistrent un fort ralentissement de leur croissance économique, et d'autres (Éthiopie, Rwan-

da et Tanzanie) continuent d'afficher un taux de croissance annuel moyen supérieur à 6 %, dépassant ainsi le premier tercile de la répartition régionale, alors que d'autres pays, dont la Côte d'Ivoire et le Sénégal, ont rejoint le tercile supérieur pour la performance économique.

Les pays performants, qu'ils soient « établis » ou « en voie d'amélioration », disposent généralement de meilleures politiques monétaires et fiscales, d'un meilleur cadre de réglementation de l'activité économique, d'une structure



Jim Yong Kim, président de la Banque Mondiale

d'exportation plus diversifiée et d'institutions publiques plus efficaces. Les prix des matières premières devraient rester nettement inférieurs à leur pic de 2011-2014, malgré une récente remontée due à la modeste reprise économique mondiale.

Confrontés à des besoins de financement croissants, les exportateurs de

matières premières ont commencé à mettre en place des politiques d'ajustement, qui demeurent cependant irrégulières et insuffisantes. Dans ce contexte, un léger rebond est prévu pour l'Afrique subsaharienne en 2017 puisque l'activité économique devrait remonter à 2,9 %, puis se consolider légèrement en 2018 à un taux de 3,6 %.

✎ Ibrahim SEYDOU

RAPPORT MONDIAL SUR LA COMPÉTITIVITÉ 2016-2017: LE CLASSEMENT DES PAYS AFRICAINS

L'île Maurice (45^e au classement mondial) reste le pays le plus compétitif en Afrique, selon le rapport sur la compétitivité mondiale 2016-2017 publié le 28 septembre à Genève par le Forum économique mondial (WEF). A l'échelle africaine, l'île Maurice est suivie par l'Afrique du Sud (47^e), le Rwanda (52^e), le Botswana (64^e), le Maroc (70^e), la Namibie (84^e) et l'Algérie (87^e). La Tunisie (95^e), le Kenya (96^e), la Côte d'Ivoire (99^e) complètent le Top 10 africain.

Les pays africains ont connu des évolutions différenciées par rapport au classement 2015-2016. Certains ont progressé comme le Rwanda qui a gagné 6 places, la Sierra Leone (+5) et le Ghana (+5).

D'autres ont fortement reculé comme

la Zambie, qui a perdu 22 places passant du 96^e rang à l'échelle mondiale dans le classement 2015-2016 au 118^e rang dans le classement 2016-2017, le Lesotho (-7) et le Nigeria (-3).

Le rapport du WEF donne un classement mondial des pays les plus com-

pétitifs en se basant sur une centaine d'indicateurs économiques comme la qualité des infrastructures, l'environnement macroéconomique, la taille des marchés, le développement technologique et l'innovation.

A l'échelle mondiale, le trio gagnant

Suite à la page 7

FIÈRE D'ÊTRE YAMAHA

520.000* FCFA TTC

*Stock limité. Prix hors frais d'immatriculation et assurance.

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

 **YAMAHA**
Revs your Heart

ORAGROUP ÉMET 35 MILLIARDS DE F CFA DE BILLETS DE TRÉSORERIE POUR FINANCER SON DÉVELOPPEMENT

✎ Albert AGBEKO

Pour le développement des activités de ces trois filiales (Togo, Côte d'Ivoire et Mali), le groupe bancaire panafricain Oragroup basé à Lomé, a lancé le 1er septembre 2016 une émission de billets de trésorerie pour un montant total de 35 milliards de F CFA par appel public sur le marché financier régional de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA). L'opération subdivisée en deux tranches, une première d'un mois, a pris fin le 30 septembre 2016, et a permis de lever 20 milliards de F CFA. La seconde de 15 milliards de F CFA, se déroulera début 2017. La durée de l'emprunt sur 18 mois assure un taux d'intérêt de 5,75% brut par an.

Cette émission vise deux objectifs. D'une part, à amplifier la croissance du groupe, en direction des particuliers et des PME principalement. D'autre part, Oragroup veut augmenter le capital et améliorer la performance de certaines de ses filiales, mieux maîtriser ses charges d'exploitation et optimiser la gestion du risque client.

Le directeur des finances du groupe, M. Clément ADAM, justifie cette opération par le fait qu'elle est « une bonne opportunité d'investissement. Les fondamentaux sont solides, le plan d'affaire est absolument robuste et nous croyons qu'il ne faut pas éviter un groupe présent dans 12 pays d'Afrique, des pays qui sont suffisamment équilibrés avec une monnaie correctement équilibrée ».

Il faut, souligne-t-il, accompagner

un groupe bancaire régional, assez jeune, environ 6 à 7 ans d'histoire qui, véritablement, a pris son envol en 2009 et a évolué rapidement avec un taux de croissance annuel de pra-



MM Cheikh Tidiane Ndiaye (DG Orabank Togo) 2e à gauche, Clément Adam (Directeur des finances) 3e à gauche

tiquement 40% sur la période 2009-2015. Ce qui selon M. ADAM est sans précédent ; de grandes banques n'ayant pas réalisé cela. L'objectif, « c'est de continuer à accompagner le

développement de notre franchise. Les prospectus sont excellents sur les 30 prochaines années », note-t-il.

Ce programme d'émission, agréé

par la BCEAO et arrangé par les deux sociétés de gestion et d'intermédiation SGI-Togo et CFG bourse, bénéficie d'une garantie à 100% du Fonds Gari avec l'appui de son

principal actionnaire African Guarantee Fund (AGF) créé par la Banque africaine de développement (BAD). Les souscriptions peuvent être effectuées auprès de toutes les SGI agréées de l'UEMOA.

Depuis 2009, la taille du bilan d'Oragroup a été multipliée par 7 pour atteindre 1 492 milliards de F CFA, les dépôts de la clientèle par 5,5 à 952,3 milliards de F CFA, les crédits à la clientèle par 8 à 905,2

milliards de F CFA, tandis que le produit net bancaire a progressé de 720% à 94,2 milliards de F CFA.

En 2015, le résultat brut d'exploita-

tion s'est établi à 34,7 milliards de F CFA et le résultat net à 7,9 milliards de F CFA, en progression respectivement de 9% et 11% par rapport à 2014. Cette forte croissance a notamment été permise par l'acquisition du réseau des Banques régionales de solidarité (BRS), en 2013.

L'ensemble des indicateurs d'Oragroup pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2015 est au vert. Ainsi, le produit net bancaire est en progression de 16% par rapport à 2014. Le total bilan affiche quant à lui une augmentation de 21% sur un an tandis que les dépôts et les crédits ont augmenté de respectivement 14% et 15% sur la même période.

Le groupe compte aujourd'hui 1650 collaborateurs et 126 agences.

Notons que les billets de trésorerie sont des titres de créances régionales, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. L'objet est de permettre à un émetteur d'emprunter à court terme (2 ans) auprès d'offres de capitaux sur le marché monétaire.

TOGO TERMINAL PASSE LES CONTENEURS DU PORT DE LOMÉ AU SCANNER.

✎ Albert AGBEKO

Le Port Autonome de Lomé (PAL) qui assure l'essentiel du commerce maritime aussi bien pour le Togo qu'en faveur des pays de l'arrière-pays, vient de se doter d'un nouvel équipement. Décrit comme un outil technologique, le plus « sophistiqué de sa génération » et ultraperformant, le scanner a été acquis par Togo Terminal, filiale du groupe BOLLORE. Sa présentation aux autorités douanières s'est effectuée le 26 septembre dernier.

D'une capacité d'examen et de traitement de cent cinquante (150) conteneurs par heure, et fonctionnant en trois modes à savoir standard, séquentiel et portique, le nouveau matériel de type Roboscan R1MC assure la productivité la plus élevée pour le contrôle des conteneurs et chargements. Ce matériel viendra renforcer les moyens de contrôle douanier au niveau du PAL qui accueille plusieurs centaines de milliers de conteneurs chaque année, de même que sa notoriété en matière de sécurité et de sûreté.

« Un scanner de cette taille est pour nous une exigence. Exigence dans ce sens que depuis 2014 le Togo a déposé ses instruments de ratification de la Convention de Tokyo révisée. Dans ce document, il est exigé que nous

disposions de scanner au niveau de nos plateformes portuaires », s'est réjoui M. Kodjo ADEDZE, commissaire chargé des Douanes et des droits indirects à l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Outre la célérité des opérations qu'il offre dans le traitement des conteneurs, ce scanner assure également la sécurité des agents, car se déplaçant sans conducteurs. « L'avantage est que les informations peuvent être partagées à distance, notamment avec la douane qui pourra étudier rapidement la déclaration et réduire le temps d'attente des partenaires », a souligné monsieur ADEDZE.

Cet outil moderne qui hisse le PAL parmi les plus sécurisés de la sous région, facilite la détection de produits

illicites et de fraudes. Doté d'une valise portable, lui conférant une efficacité mobile, ce scanner peut être déployé en dehors du périmètre dédié pour des contrôles hors de la plateforme portuaire. « Nous sommes en phase avec ce que nous recherchions: la facilitation du commerce et la sécurisation de la chaîne logistique internationale. La mise en place de ce scanner sécurise la mobilisation des recettes de l'Etat », a conclu le commissaire.

« Avec ce scanner, le groupe Bolloré, acteur portuaire des premières heures du Togo, accompagne les efforts de l'Etat pour faire de l'espace maritime togolais, une des premières ressources du pays. Il s'agit d'un outil qui participe à la sécurité maritime, un sujet aux enjeux



Un conteneur passé au scanner

économiques, objet du prochain sommet de l'Union africaine que le Togo se prépare à accueillir », a indiqué pour sa part, Charles Kokouvi GAFAN, PDG de Togo Terminal.

L'acquisition de ce scanner complète les dispositifs de ponts bascules et de pesé essieu, mis en place conformément à la Convention Solas révisée et au règlement

14 de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain.

Engagé dans un vaste projet d'extension et de modernisation du terminal à conteneurs du PAL, le groupe Bolloré à travers sa filiale Togo Terminal, investit sur fonds propres pour accroître le rayonnement de la plateforme portuaire de Lomé.

RAPPORT MONDIAL SUR LA COMPÉTITIVITÉ

Suite de la page 6

du classement 2015-2016 occupe encore les premières places de celui de 2016-2017, soit la Suisse, Singapour et les Etats-Unis. Ces trois pays sont suivis par les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni, le Japon, Hongkong et la Finlande. Parmi les pays émergents, la Chine reste première et

occupe globalement la 28^e place alors que l'Inde a fait une énorme percée, gagnant 16 rangs, pour se positionner au 39^e rang. Le classement de tous les pays africains étudiés:

- 1- Ile Maurice (45^e)
- 2- Afrique du Sud (47^e)
- 3- Rwanda (52^e)

- 4- Botswana (64^e)
- 5- Maroc (70^e)
- 6- Namibie (84^e)
- 7- Algérie (87^e)
- 8- Tunisie (95^e)
- 9- Kenya (96^e)
- 10- Côte d'Ivoire (99^e)
- 11- Gabon (108^e)

- 12- Ethiopie (109^e)
- 13- Cap vert (110^e)
- 14- Sénégal (112^e)
- 15- Ouganda (113^e)
- 16- Ghana (114^e)
- 17- Egypte (115^e)
- 18- Tanzanie (116^e)
- 19- Zambie (118^e)

- 20- Cameroun (119^e)
- 21- Lesotho (120^e)
- 22- Gambie (123^e)
- 23- Bénin (124^e)
- 24- Mali (125^e)
- 25- Zimbabwe (126^e)
- 26- Nigeria (127^e)
- 27- Madagascar (128^e)

- 28- RD Congo (129^e)
- 29- Liberia (131^e)
- 30- Sierra Leone (132^e)
- 31- Mozambique (133^e)
- 32- Malawi (134^e)
- 33- Burundi (135^e)
- 34- Tchad (136^e)
- 35- Mauritanie (137^e)

LA PÊCHE ILLICITE FAIT PERDRE 1,3 MILLIARD DE DOLLARS PAR AN ET 300.000 EMPLOIS A L'AFRIQUE DE L'OUEST.

La Rédaction

AU TOGO, LE SECTEUR RESTE ARTISANAL ET NE COUVRE QUE 36% DES BESOINS

Le Sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et pour le développement en Afrique s'ouvre dans quelques jours à Lomé. Parmi les thématiques retenues qui feront l'objet des discussions entre les délégations et pour la charte dont la signature est attendue, la pêche. FOCUS INFOS fait un gros plan, à travers ce dossier, sur une activité qui représente 4% du PIB au Togo, tandis que sa pratique illícite fait perdre plusieurs milliards de FCFA et des milliers d'emplois à la sous-région.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), un poisson pris sur quatre (4) est issu de la pêche pirate. Dans son Plan d'Action International visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (PAI-INN), elle définit celle-ci comme des activités de pêche effectuées par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux placées sous la juridiction d'un Etat, sans l'autorisation de celui-ci, ou contrevenant à ses lois et règlements. Ou effectuées par des navires battant pavillon d'Etats qui sont parties à une organisation régionale de gestion des pêches compétente, mais qui contreviennent aux mesures de conservation et de gestion adoptées par cette organisation et ayant un caractère contraignant pour les Etats ou aux dispositions pertinentes du droit international applicable. Ou encore des activités de pêche contrevenant aux lois nationales ou aux obligations internationales, y compris celles contractées par les Etats coopérant avec une organisation régionale de gestion des pêches compétente.

Ceux qui pratiquent la pêche illícite le font essentiellement en raison des bénéfices considérables que ces activités peuvent générer. Les coûts d'exploitation des entreprises se livrant à la pêche illícite sont généralement plus bas que ceux de l'entreprise de pêche moyenne travaillant dans la légalité. Les charges sociales et fiscales peuvent être réduites au minimum, voire disparaître pour les flottes pratiquant des activités illícites sous le couvert de sociétés offshore ou de pavillons de complaisance. Le non-respect des règles et la commercialisation des captures en dehors des circuits officiels permettent égale-

ment de faire baisser les coûts. Enfin, les opérateurs de pêche illícite sont rarement inquiétés et les sanctions auxquelles ils s'exposent ne sont généralement pas suffisantes pour avoir un réel effet dissuasif; celles-ci étant considérées comme de simples coûts d'exploitation supplémentaires. Si les coûts sont faibles, les bénéfices pouvant découler de la pêche illícite sont eux généralement importants, d'autant plus que les opérateurs irréguliers ont tendance à cibler des espèces très recherchées dont le prix sur les marchés est relativement élevé.

La pratique de la pêche illícite s'explique également par la surcapacité de certaines flottes de pêche par rapport aux possibilités de pêche existantes, certains navires dépassant leurs plafonds de captures afin de maintenir ces dernières à un niveau susceptible de préserver la rentabilité de leurs activités.

IMAGINATIFS:

Les acteurs qui se livrent à la pêche illégale utilisent plusieurs modes opératoires, notamment les tactiques pour échapper à la surveillance, le transbordement, les immatriculations frauduleuses, les licences frauduleuses etc... selon une étude publiée par Interpol sur la pêche illégale au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest en septembre 2014.

Les exploitants de navires se livrant à la pêche illégale recourent à différentes techniques pour échapper à la surveillance et ne pas se faire repérer par les services chargés de l'application de la loi. Ils peuvent par exemple perturber les systèmes électroniques de surveillance et cacher les marques distinctives et l'identité des navires. Les services chargés de l'application

de la loi ont ainsi beaucoup de mal à suivre et à repérer les activités illégales et à poursuivre les exploitants de navires de pêche responsables.

Les systèmes d'identification automatique (AIS) et le système de surveillance des navires par satellite (VMS) permettent aux autorités de localiser



Un bateau pêchant illégalemment dans les eaux ouest africaines

et de surveiller les navires de pêche, mais il est possible de les manipuler pour ne pas se faire repérer. Les mal-fauteurs peuvent par exemple saisir de fausses données ou des données simulées dans les systèmes, ou recourir à différentes méthodes de désactivation pour chercher à se rendre invisibles aux yeux des autorités.

Pour se soustraire à la surveillance, les exploitants de navires ont encore d'autres techniques. Par exemple, ils peuvent recourir à de fausses marques d'identification, utiliser de faux noms pour les navires, multiplier les fausses identités et recouvrir les noms des navires avec des bâches pour échapper aux inspections visuelles. De ce fait, il est très difficile pour les services chargés de l'application de la loi ou pour les autres témoins oculaires d'identifier avec certitude un navire. Et ce problème est encore aggravé par l'absence de

partage, au niveau international, des informations sur les navires de pêche; établir avec certitude la véritable identité d'un navire relève ainsi de la gageure. La dissimulation des marques d'identification ou l'utilisation de marques incorrectes est généralement considérée comme une infraction dans les législations nationales, en particulier lorsqu'il y a intention frauduleuse. Il arrive que les exploitants de navires utilisent de fausses identités et falsifient des documents pour ne pas se faire

aucune mesure n'est prise pour remédier à cette situation.

Par ailleurs, la pêche illícite représente un réel danger pour les écosystèmes et les habitats marins. Le recours à des méthodes de pêche interdites peut ainsi entraîner la présence, dans les prises accessoires, d'une proportion importante d'espèces non souhaitées, qui sont ensuite rejetées. Bien souvent, il ne s'agit pas que de poissons, mais aussi d'autres animaux comme des oiseaux marins ou des tortues, dont la grande majorité ne survivra pas. La pêche dans les zones protégées peut aussi être à l'origine de dommages irréversibles aux écosystèmes marins vulnérables comme les récifs coralliens.

En outre, le manque à gagner que cette activité illégale qui compte pour un cinquième des volumes annuels levés en Afrique (5,2 millions de tonnes en 2013 selon la FAO) et générant une très nette surpêche par rapport à la capacité de reconstitution des réserves de poissons dans la zone, représente pour les Etats africains par exemple est colossal. Selon l'Africa Progress Panel, il est estimé à 1,3 milliard de dollars par an pour l'Afrique de l'Ouest (de la Mauritanie au Nigeria), dont 300 millions de dollars pour le Sénégal et 110 millions de dollars pour la Guinée.

Une limitation plus efficace de cette activité illícite « pourrait favoriser la création de 300 000 emplois supplémentaires » en Afrique de l'Ouest, et aider à l'essor des bateaux de pêche ouest-africains.

Ces derniers pourraient générer 3,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires s'ils pêchaient et exportaient eux-mêmes le poisson – « huit fois plus de revenus que par la cession de droits à des opérateurs étrangers », qui selon la FAO ne rapporte que 400 millions de dollars par an pour tout le continent.

En réaction aux activités de pêche illícite constatées dans les eaux togolaises, les autorités ont suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers.

Plusieurs navires battant pavillon togolais ont été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Les autorités ont élaboré une nouvelle loi pour réprimer les violations et infractions commises par les navires battant pavillon togolais. La liste des navires radiés du registre

togolais est échangée avec des organisations extérieures et régionales chargées de la gestion des pêches.

Selon la législation togolaise, les navires de pêche de plus de 25 tonnes de jauge brute doivent disposer d'un permis de pêche délivré chaque année par le ministre en

charge des pêches. Pour les navires de 25 tonnes de jauge brute ou moins, c'est le directeur des pêches qui est compétent.

Si un propriétaire de navires souhaite immatriculer un navire de pêche au Togo, il doit d'abord demander une licence de pêche pour ce navire. Au niveau national, la Direction des affaires maritimes peut immatriculer un navire de pêche uniquement lorsque le propriétaire

de celui-ci est en mesure d'obtenir un certificat de capture délivré par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches.

Le Togo est partie aux instruments régionaux ci-après: la convention sur les conditions minimales à respecter pour accéder aux eaux de la zone réglementée par le Comité des pêches du centre-ouest du golfe de Guinée (CPCO); le plan d'action régional de lutte contre la pêche

INN dans la zone de compétence du CPCO; la directive de l'Union économique et monétaire ouest-africaine concernant les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance pour les pêches.

Concernant la surveillance maritime, la Marine et les garde-côtes disposent de patrouilleurs et effectuent des inspections en mer, y compris en collaboration avec les services des pêches.

22 000 EMPLOIS POUR UN SECTEUR ENCORE ARTISANAL.

La Rédaction

Avec un Produit intérieur brut (PIB) d'environ 4% du secteur primaire, la pêche participe modestement au dynamisme de l'économie togolaise. Elle s'effectue sur les plans d'eau maritime, lagunaire, fluviale, barrages et étangs piscicoles. Même si la pêche maritime est un secteur peu développé au Togo, elle représente néanmoins actuellement 70 à 80% de la production halieutique du pays.

De façon générale, la pêche est un secteur pourvoyeur d'emplois au Togo. Elle crée environ 22 000 emplois répartis entre 10 000 pêcheurs, dont 60% à plein-temps, et 12 000 commerçantes et transformatrices de poisson. Tous ces emplois font vivre directement ou indirectement 150 000 personnes. La majorité des pêcheurs en mer (environ 3000 personnes) et sur le lac de Nangbéto (800 personnes) sont des autochtones tandis que les propriétaires des moyens de production sont, pour la plupart, togolais.

La production annuelle est estimée entre 25 000 à 30 000 tonnes par an, dont 12 à 15 000 tonnes provenant de la mer. Le reste du lac Togo (environ 1000 tonnes), du lac Nangbéto (environ 2000 tonnes), 5000 tonnes du système fluvial et une soixantaine de tonnes de pisciculture. Cette production est, en grande partie, le fait de pêcheurs artisanaux, la pêche industrielle ne débarquant qu'une centaine de tonnes par an. Cette production ne représente que 1/3 des besoins du pays évalués à 70 000 tonnes par an. Le manque à gagner est comblé par des importations qui proviennent en majorité de la Mauritanie et varient entre 40 et 45 000 tonnes par an. Elles représentent un montant de plus de 10 milliards de F CFA. Ces importations de poisson sont essentiellement constituées de petites pélagiques de faible valeur commerciale.

Les exportations, quant elles, relativement marginales, sont destinées aux marchés européens. Elles représentent environ 2000 tonnes par an de produits de haute valeur pêchés essentiellement dans les eaux des pays limitrophes. Un autre millier de tonnes de poisson congelé est importé et réexporté vers les pays

limitrophes qui ne disposent d'accès à la mer.

Même si la pêche maritime prend le dessus en termes de productions, les autres types de pêches à savoir continentale et lagunaire ne sont pas à négliger.

Le Togo possède une côte longue d'environ une cinquantaine de kms entre le Ghana et le Bénin. Il se re-



Les pêcheurs sortant leur prise de l'eau au port de pêche

trouve dans les mêmes masses d'eau que dans le golfe de Guinée.

La pêche maritime est pratiquée sur les sites du port de pêche, Kodjoviakopé, Kotokoucondji, Ablogamé, Agbodrafo, kpémé, Goumo-copé, Aného.

Les principales espèces rencontrées sont les anchois, les sardinelles, bonites, chinchards. Quant aux grands pélagiques, les thons semblent peu abondants au large du Togo.

La pêche continentale est peu connue au Togo. L'ensemble des ressources halieutiques des eaux intérieures a été évaluées à 5000 tonnes par an. Elle se pratique dans le réseau hydrographique togolais de 1300km formé par trois bassins dont le fleuve Mono est le plus important. Ces fleuves sont essentiellement saisonniers. Avec un étiage prolongé qui peut aller jusqu'à

l'interruption du ruissellement, succède une forte crue caractérisée par un ruissellement torrentiel qui rend difficile les activités de pêche. La zone de pêche la plus favorable est le cours de l'Oti en amont de Mango.

La possibilité d'exploiter ces cours d'eau a été fortement limitée par la création des réserves naturelles qui ont englobé les zones traditionnelles

de pêche.

Le lac Nangbéto : Situé à environ 30 km d'Atakpamé, le lac de retenue d'eau sur le barrage Nangbéto, a été mis en eau en 1987. Il couvre une superficie de 180km² à sa cote maximale (144m) pour un volume d'eau de 1,7 milliards de m³ et de 41 km² à sa cote maximale (130km) pour un volume de 250 millions de m³. Sa profondeur moyenne est comprise entre 9,5m et 6,2m, le maximum enregistré étant de 38m. Au niveau de la digue du barrage, la profondeur est de 29 m. Le barrage de Nangbéto, qui alimente une centrale hydroélectrique de 65 mégawatts fournit environ 30% des besoins énergétiques en électricité du Togo et du Bénin.

La pêche artisanale est de loin l'activité la plus importante en mer au Togo tant au niveau des effectifs de

pêcheurs qu'au niveau des captures. Le port de pêche attire de nombreux pêcheurs dont un grand nombre de Ghanéens présents principalement au moment de la haute saison qui s'étend de juillet à décembre.

Depuis deux décennies les techniques de pêche ont peu évolué et l'on constate une stabilité dans les engins possédés. Malgré cette évolution, certains pêcheurs limités par les moyens financiers continuent toujours par utiliser les pirogues à pagaies. En effet, s'offrir les moteurs modernes équivaldrait à déboursier environ 2,5 millions de F CFA ce qui n'est pas à la portée de tout le monde.

Cela n'empêche pas qu'en temps ordinaire c'est-à-dire avant juin on dénombre environ 530 pirogues qui opèrent quotidiennement sur la côte togolaise mais pendant la période de grande saison de pêche ce chiffre monte jusqu'à un millier de pirogues. La pêche industrielle est de peu d'importance au Togo puisque les débarquements tournent en moyenne dans la centaine de tonnes. Selon certaines études, le potentiel halieutique du Togo ne permet que l'exploitation rentable d'un seul chalutier dans ses eaux.

Jusqu'en 1994, le Togo ne possédait qu'un seul chalutier, don du gouvernement japonais. Grâce toujours au financement de ce même gouvernement, un nouveau port de pêche est en construction. Elle devra permettre la délocalisation de l'actuel port de pêche logé dans l'enceinte du port autonome de Lomé. Le nouveau port de pêche devra assurer un environnement où les pêcheurs, les mareyeurs, les détaillants et les transformatrices pourront continuer à travailler efficacement, en sécurité et de manière hygiénique et ainsi fournir de manière stable et durable, des produits halieutiques de meilleure qualité aux populations du Togo.

A la fin des travaux, 178 pirogues uti-

lisant l'actuel port de pêche feront du nouveau, leur base et y réaliseront les préparatifs pour les sorties en mer, le débarquement des captures, et l'amarrage en toute sécurité.

Les quelques 300 personnes liées à la distribution des produits halieutiques travaillant actuellement dans le port de pêche existant pourront continuer leurs activités dans des conditions assainies au nouveau port de pêche.

3^e QUAI.

Au nombre des difficultés rencontrées par les pêcheurs, la réduction de l'espace maritime navigable. En effet, la construction du 3^e quai au Port Autonome de Lomé a pris 300 m sur les 350 de cet espace ; ne laissant que 50 m aux 1000 pirogues naviguant en période de haute saison. La solution serait l'installation d'un nouveau port de pêche, sous financement japonais et dont les travaux démarreraient bientôt pour être prêt en 2017. En outre, la côte togolaise n'est pas très large. L'espace compris entre Baguida et Kodjoviakopé qu'exploitaient les pêcheurs se trouve désormais amputé de 15 kms et réservés aux bateaux commerciaux et interdit de pêche. Selon Pierre KOUODOVOR, responsable de l'association des pêcheurs, les poissons sont attirés par les gros projecteurs des bateaux allumés la nuit et s'agglutinent autour de ceux-ci. « Mais comme nous avons interdiction de nous en approcher, nos prises ne sont pas importantes ». M. KOUODOVOR accuse par ailleurs l'Etat d'avoir abandonné le secteur de la pêche au profit de l'agriculture. « Le domaine de la pêche a moins bénéficié de subventions ou d'aide de la part de l'Etat que l'agriculture, et nous dénonçons cela. Vous voyez tous les programmes concoctés au profit de l'agriculture. Tout porte à croire que la pêche n'existe pas. PNIASA, PASA, ...rien pour la pêche, nous déplorons cela. Nous évoluons sur nos propres moyens », regrette-t-il.

PRODUCTION HALIEUTIQUE AU TOGO DE 2005 À 2015 EN TONNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pêche artisanale maritime	22 732	19 879	14 905	17 765	22 025	22 535	22 150	14 180	14 862	14 714	16 372
Pêche industrielle	0	0	0	0	0	0	102	140	153	148	125
Pêche continentale	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5000	5000	5000	5 000
Pisciculture	50	50	50	107	107	100	20	20	23	25	68
TOTAL	27 782	24 929	19 955	22 872	27 132	27 635	27 272	19 340	20 038	19 887	21 565

(Source: Direction de la pêche et de l'aquaculture)

T MONEY

Pour y
accéder,
composez

***145#**

Gérez tout via votre mobile !

✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé

NOS SERVICES

- ✓ Dépôt d'argent
- ✓ Retrait d'argent
- ✓ Transfert d'argent national (vers compte et vers espèces)
- ✓ Achat de crédit de communication (crédit voix et forfait internet)
- ✓ Paiement auprès d'un commerçant (paiement marchand)
- ✓ Paiement de facture (CEET, CANAL+, etc.)
- ✓ Collectes de fonds (impôts, taxe, prime d'assurance, etc.)
- ✓ Paiement de masse (salaire, pension, bourse, etc.)



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 et ISO 14001



UNE COOPERATIVE BIEN STRUCTUREE.

La Rédaction

Le littoral maritime du Togo comporte 21 campements de pêche dont le plus important est le Port de pêche de Lomé, le site qui offre le plus de facilités aux activités de la pêche. La période de haute saison est très propice à cette activité. « On sort en mer tous les jours à partir de 16h pour revenir le lendemain vers 6h. Nous suivons le cycle de la lune, les poissons ont tendance à sortir à la surface lors des pleines lunes », témoigne Eric, un pêcheur. A chacun de leur sortie, ils font des prises de près de 15 à 20 bassines.



Les pêcheurs à l'oeuvre au port de pêche

La bonne saison dure sept mois (juin-décembre) et la basse saison cinq mois (janvier-mai). Au cours de la basse saison, la plupart des pêcheurs préfèrent rester à terre. « Ils profitent de l'occasion pour réparer leurs pirogues, raccommoder leurs filets de pêche en attendant la bonne saison » explique, Pierre Koudouvor, le S.G de Coordination de la communauté des pêcheurs.

Mais, 'les forcenés' peu nombreux continuent à aller en mer. Ils sont près de mille pêcheurs à prendre le large lors de la haute saison et seulement 700 environ lors de la seconde saison. Ces derniers migrent sur les côtes des pays voisins (Benin, Ghana) en ces périodes de saison morte. Etant pro-

tégés par la libre circulation sur les eaux des pays de la CEDEAO, les pêcheurs ne s'en privent pas. Rappelons que cette libre circulation ne se limite juste qu'à la pêche artisanale, la pêche industrielle y est exclue. « Tout change quand on arrive dans le domaine d'une pêche industrielle.

Les bateaux sont obligés d'avoir une licence pour intégrer les eaux des autres pays » indique le S.G. Mais à ce jour, le Togo ne dispose d'aucun bateau industriel. Les dernières apparitions des ces bateaux appartenant à l'Etat togolais remontent à plus de 15 ans. Le seul bateau industriel privé disponible est actuellement en très mauvaise état.

Par ailleurs, conscient que beaucoup de défis restent à relever

dans leur secteur d'activité, les pêcheurs se sont toujours constitués en coopérative et donnant ainsi naissance à plusieurs unions. Au port de pêche, les cinq unions existantes ont élu un bureau composé de sept membres sous la bannière de la Coordination de la communauté des pêcheurs en 2010.

Le bureau représente toute cette communauté auprès de l'Etat. De plus, ce bureau gère des conflits internes. Et pour faciliter la disponibilité des principaux matériels et outils utilisés dans le métier, des coopératives disposent de différents dépôts.

Trois coopératives et groupements de pêche détiennent depuis 2015 des dépôts de vente de carburant qui alimentent les pêcheurs ayant des embarcations armées de moteurs hors bord.

PÊCHEURS, UNE PASSION ET UN HERITAGE.

Selon une étude, la communauté des pêcheurs est composée de 5270 personnes avec 3322 pêcheurs principaux et 1949 aides pêcheurs. Ainsi, naviguer en mer et cueillir des poissons est une affaire des pêcheurs et aides pêcheurs. Ce sous-secteur reste un domaine exclusivement masculin. « Aller en mer, est une question de force physiques, on ne peut pas se permettre d'embarquer une femme dans l'équipage. Elle risque de se faire emporter par le vent et mettre l'équipage en danger », explique Kodjo, un aide pêcheur menant ces activités au port de pêche. Les femmes intervenant dans ce domaine restent des mareyeuses, transformatrices et des commerçantes de poissons.

Sur les différents sites, les groupes les plus impliqués dans la pêche artisanale sont les Ewe, les Guin, les Mina, les Ahloan, et les Adan. Cependant, s'il y a quelques années, la proportion des pêcheurs étrangers (Ghanéens, Béninois...) était largement au dessus de celle des nationaux, la tendance semble être plus égalitaire aujourd'hui. Selon le bureau de la coordination de la communauté des pêcheurs, la proportion des pêcheurs nationaux est de 48% et 52% celle des étrangers.

De tous âges confondus, ces pêcheurs sont cependant pour la plupart des jeunes hommes âgés de 18 à 35 ans et représentent plus de 60% du corps des pêcheurs. Les concernés

n'ont pas de profil type, ce sont des individus avec des niveaux d'études très variés y compris universitaires.

« J'étais encore étudiant au campus de Lomé lorsque j'ai voulu faire de la pêche une source de revenu », raconte Pierre Koudovoh, secrétaire générale de la communauté des pêcheurs. Tous n'ont pas eu la chance d'être allés aussi loin dans les études, mais une chose qui leur est presque tous commune est qu'ils l'ont héritée. Pêcher reste un héritage familial au Togo. « Comme moi, la plupart des miens ont appris le métier dès le bas âge. On accompagnait nos pères, oncles... sur les lacs, lagunes... de nos villages respectifs. Moi, je l'ai appris grâce à mon père. Il m'a

laissé l'accompagner dès mes 7ans sur le lac Togo », témoigne Eric, un pêcheur rencontré au port de pêche.

Ainsi, malgré le très peu d'écoles qui offrent des cours en ce qui concerne la pêche, les pêcheurs semblent ne pas s'en soucier pour l'avenir de leur métier.

En outre, les communautés de pêche font partie intégrante des groupes ethniques implantés sur la côte togolaise à la suite des différents exodes historiques.

Toutefois, menant des vies assez modestes, les pêcheurs togolais restent très fiers de leur métier et ne comptent pas changer d'orientation. « Le métier de pêcheur est une passion et un héritage ».

DES SORTIES EN MER PREFINANCEES.

La principale cible de la pêche artisanale est le poisson de type clupéidé qui regroupe les anchois, les sardinelles, les brochets et les thons, parce que très abondants dans le golfe de Guinée. Ce type représente plus de 50 % des prises selon Mr KOUDOUVOR, secrétaire général de la Coordination des pêcheurs.

Une fois le produit de pêche débarqué, il est vendu selon un circuit de distribution bien établi. Les pêcheurs utilisent des bassines de 20 kg pour vendre leur poisson. Au retour de la pêche, ils peuvent avoir 15 à 20 bassines selon Mr TOSSAH, un des pêcheurs qui revendique dix ans d'expérience. « La vente peut aller de 200 000 à 500 000 FCFA par débarquement », déclare-t-il. Il explique que les pêcheurs peuvent aller et revenir parfois avec une mauvaise prise. Tout est lié aux saisons et à la météo. Ceux-ci travaillent avec des commerçantes, des grossistes qui les préfinancent par l'achat de l'armature, de la pirogue notamment la machine, les filets et les pagaies.

C'est donc à elles que sont confiées en priorité les captures une fois débarquées. Ce qui fait que le détaillant quand bien même peut se rendre sur le lieu de débarquement, ne peut jamais s'adresser directement aux pêcheurs. Il lui faut nécessairement passer par les grossistes. Le prix du panier de poisson est en moyenne de 1100 F CFA, avec un bénéfice de 100F par panier. Cependant, si la prise est considérable, le prix chute jusqu'à 500 FCFA. Quant aux poissons les plus gros, ils se vendent par tas ou détail et non par panier ajoutés. « Je viens tous les jours au port de pêche pour acheter et revendre sur place du poisson. J'achète du poisson pour 200 mille. Si j'ai de la chance, je l'écoule le même jour sinon je vends le reste le lendemain en prenant soin de le conserver en y mettant du glaçon afin d'éviter la putréfaction », nous a confié Mana, une mareyeuse au port de pêche. «

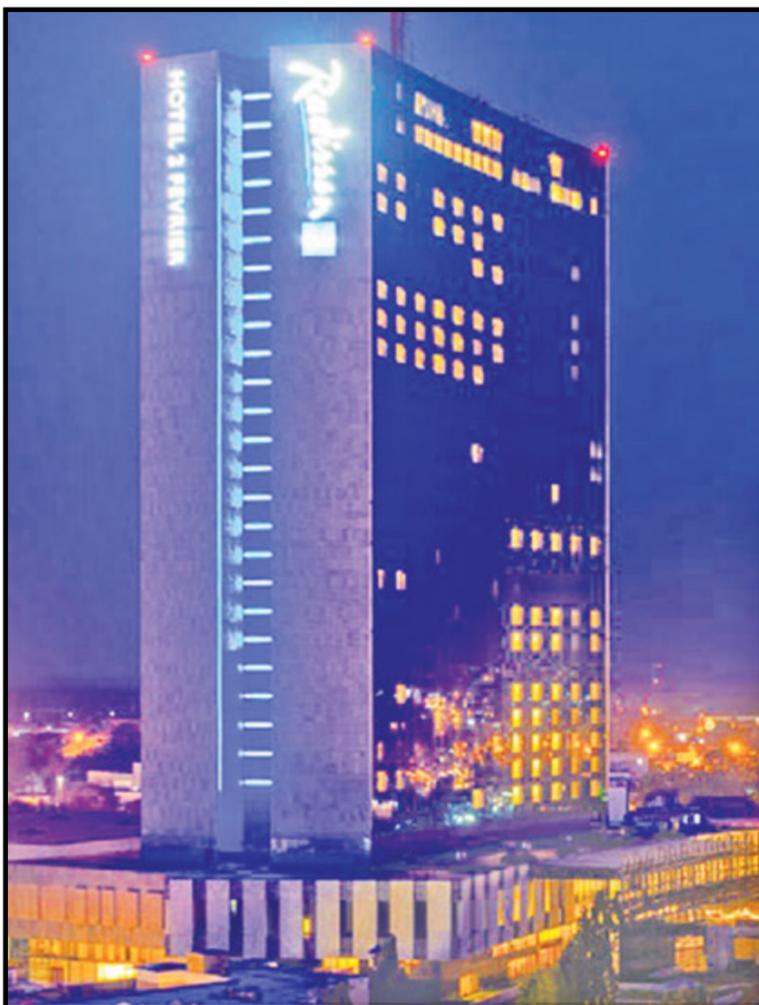
Le bénéfice n'est pas énorme. Je n'ai que 2000 FCFA de bénéfice par jour », a-t-elle ajouté. Le circuit de distribution du poisson se résume

donc comme suit : de la pirogue, les consignatrices se chargent du produit et de celles-ci, les commerçantes détaillantes qui se chargent d'approvisionner les différents marchés. Le poisson est essentiellement vendu frais. Et cette pratique couvre les autres villes et villages de la côte. Les poissons frais vendus dans les villes et villages autres que ceux du littoral proviennent des autres pêcheries.

A Lomé, les principaux marchés de poissons frais sont le port de pêche, le grand-marché et le marché de l'abattoir. « Je viens acheter les anchois au port de pêche les lundi, mardi et le mercredi je vais au marché d'Akodéssewa pour la revente. J'achète 40 fois le panier de 1100 FCFA et après la revente je peux avoir un bénéfice de 5000 CFA », a déclaré Fatima, une femme rencontrée à la sortie du port de pêche avec un grand panier rempli de poissons.

A défaut de conserver ce poisson frais, certains types de poissons sont fumés notamment les anchois, sardinelles, barracuda, crevettes... et sont expédiés vers les marchés de gros, à l'intérieur du pays, ou exportés vers les marchés des pays voisins malgré la pénurie observée souvent sur le marché national.

Selon les données publiées par la FAO en 2007, le fumage reste le mode de transformation le plus pratiqué par les ménages. Il mobilise 45% à 50% des ménages qui font de la transformation et ceci tout au long de l'année. S'ensuivent d'autres modes de transformation (friture) occupant 25% à 30% sur toute l'année. Les ménages qui s'occupent de la fermentation puis au séchage occupent 10% des ménages qui font la transformation.



SOMMET DE LOME

sur la sécurité maritime et le développement en Afrique



15 OCTOBRE 2016
LOME TOGO



MOBILISONS-NOUS POUR LA PROTECTION DE NOS OCÉANS!



Ce message est offert par le
Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP)
avec le soutien de Maersk Line Togo



LA BCEAO PROMeut L'INCLUSION FINANCIERE DANS LA ZONE UEMOA DONT LE TAUX DE BANCARISATION EST D'A PEINE 18%

Albert Agbeko

Le taux de bancarisation dans la zone Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est passé de 7% en 2007 à 15% en 2014. Durant la même période, celui de l'utilisation des services financiers (intégrant la monnaie électronique) a progressé de 16% à 61%. Malgré ces relatives évolutions, la zone UEMOA reste l'une des régions où la proportion d'adultes possédant un compte bancaire auprès d'une institution financière formelle, est la plus faible au monde. C'est de cette situation que veut sortir l'institution sous-régionale, forte de cette conviction que plus une économie est financièrement inclusive, plus elle a de chances de croître rapidement.

De fait, une conférence de haut niveau a été co-organisée à Dakar (Sénégal) ce 20 septembre 2016 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le Fonds Monétaire International (FMI). L'objectif de cette rencontre qui a réuni des ministres et gouverneurs de banques centrales ainsi que les principaux acteurs de la société civile, du secteur privé et des ONG de l'espace CEDEAO était d'échanger sur les voies et moyens de promouvoir l'inclusion financière dans l'espace UEMOA.

A l'ouverture des travaux, le président du Conseil des ministres de l'UEMOA, le ministre sénégalais de l'Economie,

des Finances et du Plan, M. Amadou de la sous région, a énuméré les ré-



Kossi Tenou, le Directeur National de la BCEAO Togo (1er à droite)

BÂ, reconnaissant les enjeux de l'inclusion financière sur le développement

nières années dans ce sens. Ces mesures visent, selon lui, à instaurer un cadre propice à l'exercice de l'activité bancaire et financière ainsi qu'à la promotion de l'inclusion financière.

M. BÂ a indiqué que les stratégies nationales financières qui existent ou qui sont en cours d'élaboration dans les pays membres de l'UEMOA, doivent être complémentaires au niveau régional afin d'assurer une articulation entre la stratégie régionale et les stratégies nationales.

Pour sa part, M. Mitsuhiro FURUSAWA, le directeur général adjoint du FMI, a indiqué que la question de l'inclusion financière est d'une importance capitale. Il s'est réjoui des progrès accomplis par bon nombre de pays en ce qui concerne l'accès aux services financiers ces dernières années. Tout en regrettant par exemple que moins

de 18% de la population adulte dans la zone UEMOA aient accès à des services bancaires contre 34% à l'échelle continentale.

Selon le gouverneur de la BCEAO, M. Tiémoko Meyliet KONE, la problématique de l'inclusion financière revêt un enjeu majeur de développement à l'échelle mondiale et plus particulièrement pour les pays africains puisqu'elle est devenue un catalyseur de croissance économique. « Il est donc normal que la stratégie d'inclusion financière soit placée au centre de toute politique de développement visant à accélérer la croissance, lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales », a conclu M. Koné.

Notons qu'actuellement dans le monde, environ 2 milliards de personnes n'ont pas accès à des services financiers de base. La plupart sont pauvres et une grande proportion, africaine.

LE TOGO BIEN NOTÉ EN MATIÈRE D'INCLUSION FINANCIÈRE. Essenam KAGLAN

Une enquête mesurant le niveau de l'inclusion financière de la population togolaise a été publiée ce 27 septembre. Il s'agit de l'enquête consommateur Finscope. Les résultats de cette étude font le diagnostic des services financiers disponibles sur toute l'étendue du territoire, évaluent le niveau d'accès et d'utilisation de ces services tout en prenant en compte les différentes catégories sociales.

« L'inclusion financière est la possibilité qui est donnée à tous d'avoir accès à des services financiers (l'épargne, le crédit, l'assurance, le transfert), afin de satisfaire les besoins fondamentaux » explique Gentry AKOLY, directeur technique de l'enquête Finscope INSEED. L'accès à ces services améliore sans nul doute le niveau de vie du citoyen. « Avec l'inclusion financière, on peut mieux produire, payer les frais de scolarité, de santé. Elle permet d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) en résolvant les questions de faim, de santé... », ajoute-t-il. Pour cela, l'enquête Finscope s'est axée sur le crédit, l'épargne, la monnaie électronique, les services bancaires et l'assurance. D'après les résultats, presque 60% de la population de 15 ans et plus ont accès aux services financiers. Toutefois, le crédit n'est pas très bien utilisé, seulement 27% des Togolais en ont accès.

Les personnes exclues résident essentiellement dans les milieux ruraux. Ces derniers n'utilisent aucun service ou produit financier. Un des leviers de l'inclusion financière actuellement au Togo est la monnaie électronique. 24% de la population se sont inscrits comme utilisateurs.

Cette même portion de la population avoue utiliser également les mécanismes de transfert. Cependant, la souscription aux assurances est très faible, son pourcentage est de seulement de 19%. L'enquête révèle aussi que 71% de l'échantillonnage connaissent des difficultés financières.

Le mal principal à cette cause réside dans l'éducation financière. En outre, 63% des adultes ne cherchent pas des conseils financiers et sont donc prisonniers du manque d'informations.

De fait, des défis restent à relever. « Le gouvernement est déterminé à faire encore plus en définissant une stratégie nationale de la finance inclusive. Les résultats nous montrent que nous avons encore du chemin à faire et nous permettent de faire un meilleur calibrage de nos interventions. Le gouvernement à travers le FNFI (Fond National pour la Finance Inclusive) continuera à jouer son rôle de catalyseur », a indiqué la ministre du Développement à la Base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes Mme Victoire DOGBE.

En effet, mis sur pied depuis deux ans et demi, le FNFI a permis à plus de 700 mille personnes de démarrer une activité génératrice de revenus. Celles-ci sont devenues autonomes et participent de ce fait au développement économique du pays. Il sert de palliatif à la question du chômage.

Une réponse plus complète, plus globale et institutionnelle, c'est ce que le gouvernement promet dorénavant à la suite de la publication de l'enquête.

Rappelons que l'enquête Consommateur Finscope Togo s'est déroulée de mars à avril 2016. Elle s'est basée sur un échantillon de 5197 individus. Elle résulte d'un partenariat entre le FNFI, l'INSEED, FinMark Trust et d'autres parties prenantes.

COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

N° _____ /2016/OTR/CG/CDDI

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des Opérateurs Economiques et autres propriétaires de véhicules et de marchandises que dans le souci d'assurer un allègement fiscal dans les opérations de mise à la consommation des marchandises sous douane jusqu'à la date du 31 décembre 2015, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs de ceux-ci conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National, ainsi que suit :

I. CAS DES VEHICULES

- Taux de 25% de dépréciation pour les véhicules dont la période de séjour au PVO et autres MAD est comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 ;
- Taux de 30 % de dépréciation pour les véhicules dont la date d'entrée au PVO et autres MAD est comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013;
- Taux de 40% de dépréciation pour les véhicules dont la date d'entrée au PVO et autres MAD est antérieure au 1er janvier 2012.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

Pour les autres marchandises, le taux de dépréciation sera fixé à la suite d'inspections qui seront réalisées sur lesdites marchandises.

A cet effet, il invite toute personne concernée à se présenter au plus grand tard le 31 décembre 2016, auprès des unités douanières de sa localité pour l'accomplissement urgent des formalités y relatives dans le bénéfice de cet avantage fiscal prévu.

Fait à Lomé, le 23 septembre 2016

Le Commissaire Général

Henry Kanyesiime GAPERI

COOPERATION :

LE MODELE RWANDAIS ET LA BONNE GOUVERNANCE.

Suite de la page 4

ou le Luxembourg (10ème). Selon le World Economic Forum (WEF) qui a publié ce rapport, le classement du Rwanda s'explique en grande partie par le niveau de gaspillage très bas en ce qui concerne les dépenses gouvernementales.

«Nous ne sommes pas surpris par ce classement parce qu'il ne fait qu'exprimer la réalité ce qui se passe chez nous. Au Rwanda, il y a un processus compréhensible en ce qui concerne la gestion et la reddition de compte, en particulier dans l'usage des ressources publiques» a déclaré Anastase Shyaka qui dirige le conseil rwandais de la gouvernance (RGB). Les Rwandais ont accès à des informations cruciales en ce qui concerne l'action gouvernementale, les décisions de l'exécutif et la façon dont celui-ci établit ses priorités et fait ses choix a-t-il confié.

Que dire par ailleurs de l'emblématique « Zero Fleet Policy » (politique zéro véhicule ». Commencée en 2005, elle a amené le gouvernement rwandais à vendre plus de 4000 véhicules sur les 5000 du parc automobile du pays. Il est

parti du constat du coût important pour l'état des véhicules de fonction et en se posant la question : pourquoi l'Etat doit payer pour qu'un individu se présente à son lieu de travail ? Aussi, dans le système mis en place, les hauts fonctionnaires de l'Etat peuvent acheter à crédit des véhicules hors-taxe sur 5 ans. C'est le véhicule que ces fonctionnaires utilisent pour leur travail; à l'échéance du crédit le fonctionnaire devient propriétaire. Le reste de l'administration a droit à un pool de véhicule commun. Certaines catégories (urgence, sécurité, etc.) bénéficient néanmoins de véhicules de service; avec ferme interdiction de les utiliser en dehors du service.

Sachant que ces nouvelles mesures auraient des effets négatifs sur les transports publics (tous les fonctionnaires dé-véhiculés se rabattant sur le transport publique), le gouvernement a fait baisser les taxes douanières sur les minibus à 10% - le tarif normal étant 25% (sans compter la TVA de 18%).

Il s'est ainsi débarrassé de 80% de ses véhicules et indique avoir économisé l'équivalent de 13 Milliards CFA.

Et puis il fait appel régulièrement à un cabinet étranger pour évaluer le programme et faire un audit. Celui-ci a été corrigé 2 ou 3 fois pour continuer à le parfaire. L'incidence aujourd'hui est de 1,8 milliard CFA annuels.

INSTITUTIONS SOLIDES :

La bonne gouvernance qui caractérise le Rwanda produit des institutions publiques et privées solides ; le pays étant classé par exemple 17è /140 en matière de solidité des institutions par le GCR dans son dernier rapport. Le niveau de corruption y est également très bas, le Rwanda étant classé 55è sur 175 sur l'indice de perception de la corruption ; tandis que le Togo par exemple est 126è. Cette situation vertueuse de bonne gouvernance produit une forme de consensus social, renforcé par des résultats économiques positifs, avec un taux de croissance en moyenne de 8% ces dix dernières années. De fait, le pays truste depuis longtemps une place de choix dans plusieurs classements internationaux tels que Doing Business, Transparency International, Economic Freedom, et Global Competitiveness Index.

REMERCIEMENTS



La famille AMEGANVI d'AGBODJI à ANEHO.

La famille AGBOH AHOUELETE de LOME et de VOGAN.

Les enfants Charles, Spérata, Marianne, Marc-Joël, Ephrem, Olga, Jean-Paul, Clarisse

Les petits-enfants, cousins, cousines, neveux et nièces de la défunte
Les familles parentes, alliées et amies

Très profondément touchées par les marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée :

Noble Dame AMEGANVI-KANGNI Adakou

Lucie, épouse AGBOH AHOUELETE

Agent technique de Santé à la retraite

Pieusement endormie dans le Seigneur le 07 août

2016 à Lomé dans sa 75è année et inhumée le 09

septembre 2016 au cimetière de Bè-Kpota.

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous renouvellent leurs sincères remerciements pour tout le soutien que vous avez bien voulu leur apporter lors des obsèques de maman Lucie. Que Dieu vous le rende au centuple. Ils vous prient de vous unir d'intention ou de bien vouloir prendre part à la messe du 30è jour qui sera dite en l'Eglise Marie-Reine du Monde de Bè le dimanche 09 octobre 2016 à 10h.

FORFAIT VIDANGE

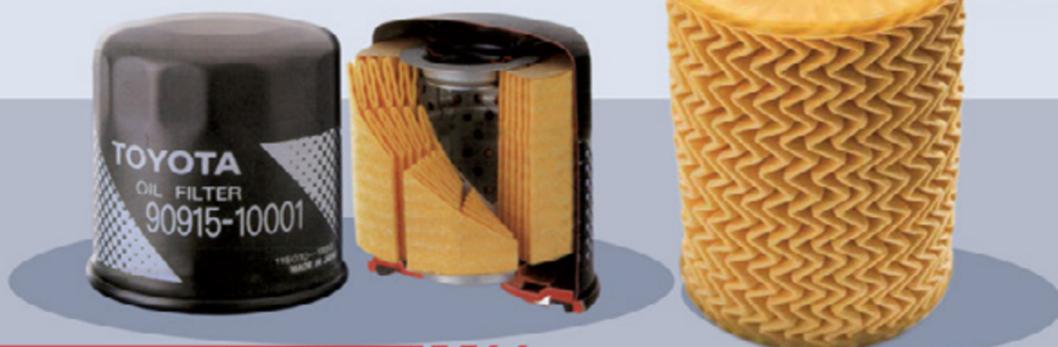
HUILES ET MAIN D'OEUVRES INCLUSES

+05 points de contrôles gratuits

38 000*
FCFA TTC

Pièces d'origines

N  **N A LA**
CONTREFAÇON



RÉVISEZ VOTRE IDÉE DU SERVICE

*Forfait pour le model Yaris



CFAO MOTORS TOGO

cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé

Tél.: +228 22 23 31 00 Email: cfaotogo@cfao.com



TOYOTA

woodinfashion.com



woodin®
Le Créateur



PRÊT À
FAIRE LA FÊTE

FUSION
de Woodin

La Collection De Prêt-à-Porter



SAHAM
Assurance

N°1 en

**Assurance
Automobile au Togo.**

**Assurez donc vos véhicules
à SAHAM TOGO**

+228 22 21 79 91 / 22 22 98 98